

## Élections professionnelles 2018

Profession de foi de la liste CGT-Culture/SNAC-FSU de la DRAC Centre-Val de Loire

**Le 6 décembre je vote pour mes représentants**

**pour la Culture**

**pour le Service Public de la Culture**

**Le 6 décembre, vous êtes appelés à voter pour élire vos représentants syndicaux dans trois instances différentes :**

- Le comité technique (CT) de notre DRAC,
- Le comité technique ministériel (CTM) du ministère de la Culture,
- La commission administrative paritaire (CAP) ou la commission consultative paritaire (CCP).

**Le comité technique de la DRAC :** le CT est une instance consultative où doivent être abordés les sujets concernant le fonctionnement et l'organisation de nos services (projets de services, réorganisation, déménagements, évolution technologique des outils, évolution des méthodes de travail, budgets, formation, etc). Vos élus au CT vous y représentent.

Du résultat de l'élection, découle également l'attribution des sièges au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de la DRAC et au CT spécial DRAC au niveau ministériel.

**Le comité technique ministériel (CTM) :** c'est l'instance où sont évoquées toutes les grandes questions qui touchent à l'évolution du ministère de la Culture, de ses services et de ses établissements. Les représentants syndicaux qui siègent y défendent les intérêts de tous les agents. Du résultat de l'élection découle l'attribution des sièges au CHSCT ministériel.

Dans les attributions des comités techniques, il y a aussi : la gestion prévisionnelle des effectifs, la politique indemnitaire et les critères de répartition, l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations...

**Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :** le CHSCT est l'instance qui examine les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Les avis du CHSCT sont là pour éclairer le CT sur les conséquences induites par les projets modifiant les conditions de travail, la sécurité et la santé des agents.

**Les commissions administratives paritaires (CAP) :** les commissions paritaires (CAP pour les titulaires ou CCP pour les contractuels) sont les instances qui examinent les dossiers individuels des agents (mutations, promotions, mesures disciplinaires, etc). Il y a une CAP par corps. Vos représentants, pour chaque corps, sont élus pour défendre l'intérêt des agents.





## **Votez pour une liste commune CGT – FSU pour mieux vous défendre pour mieux défendre le service public de la Culture**

### **Pour la DRAC Centre-Val de Loire :**

**Nous nous engageons** à faire vivre les instances locales, pour qu'elles prennent toute la place que les textes prévoient (participation des agents, dialogue, concertation) dans la vie de l'établissement : par exemple, en matière de fonctionnement et d'organisation des services, qu'il n'y ait plus jamais de décision sans débat et consultation préalable du CT. Le CT n'est pas là pour avaliser ou contester des décisions déjà prises : il est là pour en débattre avant qu'elles le soient.

**Être vos représentants**, ce n'est pas appartenir à une instance hors sol coincée entre le ciel et la terre. Cela fonctionne si vous vous impliquez aussi : dans les AG, dans la vie quotidienne, dans la vie collective. Que ce ne soit pas "vous, les syndicats", mais "nous, les personnels".

**Face aux conditions difficiles que connaît le ministère et la fonction publique en général, nous demandons :**

- que soient augmentés les effectifs dans tous les services afin de répondre aux missions et à leur évolution réglementaire et numérique
- que les remplacements des départs à la retraite soient anticipés pour permettre tuilage et transfert de compétence
- qu'une politique immobilière pertinente nous permette de disposer de locaux adéquats.

**Nous exigerons** des moyens matériels décents (fournitures, informatiques, véhicules de service...) pour l'accomplissement des missions et la qualité de l'accueil.

**Nous continuerons** d'être attentifs au décalage croissant entre le travail prescrit (théorique) et le travail réel : surcharge de travail, dysfonctionnements, bureaucratisation...

**Nous défendrons** toutes les missions aujourd'hui mises en cause par les projets AP2022 et le projet de loi Elan, en particulier celles des UDAP.

**STATUT !**

**CONDITIONS DE TRAVAIL !**

**JOURNÉE DE CARENCE !**

**RÉMUNÉRATIONS !**



**EXCLUSIF**

LE GOUVERNEMENT  
QUAND ON PARLE  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES FONCTIONNAIRES.

**Nous dénonçons** le système des primes dites "au mérite", arbitraires, sources de tensions, de ressenti d'injustice et de zizanie dans les services.

**Nous réclamons** plus de transparence pour la gestion des ressources humaines (départ, arrivée, interim, postes vacants, promotions)

et de manière plus générale une amélioration de la communication interne.

En ce qui concerne le CHSCT et le travail entrepris sur le front des RPS depuis 2016, nous nous engageons à poursuivre et veiller à ce que le chantier DUERP RPS soit mené à bien.

**Malgré les réformes successives,  
malgré l'augmentation des charges de travail,  
malgré la fonte des effectifs,  
malgré le rétrécissement des locaux,  
malgré le manque de reconnaissance du travail,  
malgré un Ministère qui semble parfois cesser d'y croire,**

**c'est bien l'engagement des agents qui permet la continuité et le maintien de la qualité du service public de la Culture !**

Dans le contexte des attaques contre la fonction publique et contre les fonctionnaires, il faut que vous participiez massivement à cette élection. Plus vous serez nombreux à voter, plus vos représentants, auront de poids.

**Vos représentants CGT-Culture et  
SNAC-FSU  
sont engagés pour vous défendre  
et pour défendre le service public de  
la Culture !**



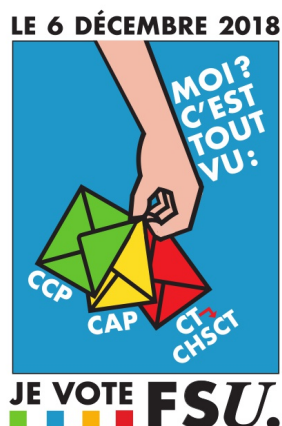
**LA CULTURE**

**EN DANGER**

**Votez pour une liste commune CGT-Culture – SNAC-FSU  
pour mieux vous défendre  
pour mieux défendre  
le service public de la Culture**

**Vos candidats DRAC Centre-Val de Loire**  
pour le vote du 6 décembre 2018

Pascale ARAUJO  
Nadia PARNAUD  
Line MELEZAN  
Adrien GOSSEAUME  
Solange LAUZANNE  
Jean-Marc PIERRAT  
Marie-Hélène PRIET  
Christian VERJUX



**Attention, le 6 décembre il y aura 3 scrutins, chaque agent de la DRAC votera donc 3 fois :**  
pour le CT local, pour le comité technique ministériel et pour sa CAP.  
Le vote pour la CAP se déroulera uniquement par correspondance  
**(attention aux délais postaux, ne pas voter au dernier moment)**  
Pour les deux autres scrutins, vous pourrez voter soit par correspondance,  
soit à l'urne dans les locaux de la DRAC à Orléans.